

La fabrique frontalière des attachements politiques
Des villages montagnards italo-français, XIX^e-XX^e siècles
Résumé du mémoire original d'HDR en sciences sociales, EHESS, 2017
Lucie Bargel

Le déplacement de la frontière des Alpes du Sud en 1947, qui fait passer deux villages de montagne de l'Italie à la France, est au cœur de ce mémoire. Construit comme l'aboutissement de la volonté des populations, matérialisée dans des votes, cet événement devait servir de révélateur au nationalisme ordinaire, sur lequel l'attention des sciences sociales s'est récemment déplacée après des travaux consacrés aux projets d'unification nationale des élites politiques. Or, l'analyse de ce moment singulier de déplacement d'une frontière, de son amont et de son aval, révèle moins des appartenances nationales et symboliques que des rapports concrets aux institutions étatiques. Elle permet d'envisager la frontière comme un faisceau de limites, plus ou moins contraignantes, imposées ou mobilisées au sein de la pluralité des pratiques ordinaires qui font la vie sociale d'un territoire. D. Nordman (1998) a étudié le processus historique, entamé en France au XVII^{ème} siècle, au cours duquel des limites diverses se sont progressivement alignées pour former une ligne-frontière unique. Ici, on poursuit cette perspective en l'élargissant à l'ensemble des habitant·e·s, des pratiques et des institutions locales qui composent le territoire que traverse la frontière. La frontière est moins un objet qu'un terrain pour saisir la consistance locale de l'appartenance étatique.

L'enquête, menée de 2012 à 2014, est pour l'essentiel archivistique. Les archives diplomatiques des deux pays, du ministère de la défense et de l'Assemblée nationale française et de la Présidence du Conseil italienne de la sortie de la Seconde Guerre Mondiale au milieu des années 1960 ont été consultées, ainsi qu'au niveau local celles des préfectures des Alpes-Maritimes, de Cuneo et d'Imperia, et celles de la Commission italienne des experts civils pour la nouvelle frontières, à Torino. Des archives orales collectées auprès de villageois·e·s né·e·s au tournant du XX^{ème} siècle sont aussi utilisées, ainsi que des enquêtes agricoles et des sources secondaires plus anciennes.

Les mobilisations locales en faveur du déplacement de la frontière, auxquelles est consacrée la première partie, ne sont compréhensibles que si on les resitue dans les pratiques anciennes de migrations temporaires entre montagne et plaine qui caractérisent ces villages de la vallée de la Roya comme l'ensemble des zones de montagne (européennes et méditerranéennes). Pourtant, ici, les routes migratoires ne suivent pas le fleuve vers le bas de la vallée mais bifurquent vers l'Ouest et la région de Nice. Cette circulation spécifique s'explique d'abord par le morcellement politique ancien de la vallée, conséquence de la concurrence pour la maîtrise du col de Tende, point de passage stratégique entre Nice et Torino. Á partir de la seconde moitié du 19^{ème}, elle est entretenue et accentuée par l'inégal développement économique des zones côtières, lié en particulier à la croissance du tourisme d'hiver sur la Côte d'Azur. Or, la frontière nationale qui sépare ces villages de Nice, tracée en 1860, ne devient progressivement contraignante qu'au cours des années 1920 et 1930, perturbant l'équilibre économique des villages basé sur la circulation. C'est seulement à partir de ce moment-là que la frontière a suffisamment de consistance locale pour faire l'objet d'une

mobilisation, qui trouve son point de départ parmi les « originaires » des villages installés sur la Côte d'Azur.

L'étude d'archives locales, nationales et internationales permet de saisir les jeux d'échelles qui aboutissent à la reprise de cette revendication par des notables niçois, des militaires puis des diplomates français, et à son imposition à la Conférence de paix. Au cours de ce processus, la volonté des populations locales est érigée comme source de légitimation de leur rattachement à la France et matérialisée par les résultats du plébiscite de 1860 et du référendum organisé lors de l'occupation de la zone par les troupes françaises à l'été 1945. Dès lors, les autorités italiennes et françaises, nationales et locales, ne cessent de rechercher cette volonté populaire et essaient de la conquérir par un traitement institutionnel favorable – qui s'incarne par exemple dans des efforts de ravitaillement et de reconstruction des logements et des routes de cette zone détruite par la guerre. Elles contribuent alors à installer un rapport instrumental à l'appartenance nationale, tout en déplorant l'impureté et l'instabilité des « sentiments nationaux » des populations.

Le déplacement de la frontière, qu'étudie la deuxième partie, constitue un moment presque expérimental pour comprendre de quoi est faite l'appartenance à un État, ce qui change lorsqu'on change d'État sans rien changer d'autre. Le faisceau de limites rassemblées dans une frontière apparaît alors particulièrement clairement : du prix des denrées alimentaires au régime de retraites, en passant par les modalités d'exploitation des forêts et au tenancier du bar-tabac. L'ensemble de ces rapports pratiques à l'État est d'autant plus crucial à ce moment-là que les populations locales sont encore placées en situation de « choix » : elles sont appelées à voter lors d'un référendum de ratification de la nouvelle frontière, puis à choisir leur nationalité, italienne ou française. Ces dispositifs spécifiques sont tout autant un moyen pour le nouvel État souverain de modifier la composition de la population locale : les conditions d'ancienneté pour être électeur ou électrice font la part belle aux « originaires » installé·e·s en France et excluent du corps électoral les immigré·e·s du reste de l'Italie. Plus encore, celles et ceux qui choisissent de conserver la nationalité italienne doivent quitter les villages et rétablir leur domicile en Italie. Face à un tel dispositif, la grande majorité des villageois·e·s, qui y est propriétaire de sa maison et de petites parcelles de terre, choisit de devenir française pour rester au village et y conserver son patrimoine. Celles et ceux qui conservent la nationalité italienne et quittent la vallée sont surtout des salarié·e·s récemment arrivé·e·s, qui s'installent non loin de la nouvelle frontière en bénéficiant d'une prise en charge par l'État italien en tant que réfugié·e·s. À l'exception de quelques élites lettrées qui se mobilisent pour défendre l'italianité de la zone, le choix de la nationalité se fait en fonction de l'anticipation de ses effets économiques et professionnels.

La troisième partie montre le difficile retour à la normale dans les villages désormais français tout au long des années 1950. Contrairement à ce que montre P. Sahlins (1989) au sujet de la frontière franco-espagnole, ici le rapport instrumental aux autorités étatiques ne se transforme pas en une appropriation de l'identité nationale, mais perdure. Certains groupes sociaux continuent à tenter de négocier les contraintes de l'appartenance nationale, en refusant de payer l'impôt ou EDF, ou en envisageant de reprendre la nationalité italienne pour bénéficier de son taux de retraite plus favorable. Le mécontentement local, exprimé par les nouveaux élus locaux à partir de 1949, va en s'accroissant : ils démissionnent à plusieurs reprises, annulent des cérémonies de commémoration du rattachement, etc. En effet, les administrations françaises et italiennes peinent à régler rapidement les nombreuses questions

ouvertes par le rattachement à la France, en particulier parce qu'elles manquent de lisibilité sur les populations et les communes concernées. Le traitement administratif des individus n'est en réalité qu'une partie minoritaire de ces questions, dans un contexte où l'État social est encore peu développé. En revanche, les propriétés foncières des communes constituent une question particulièrement cruciale dans une zone où de nombreuses activités reposent sur des droits d'usage collectifs (pâturages, cueillette, récolte du bois). Or, la frontière, tracée par les militaires pour assurer à la France les sommets et la ligne de crête, traverse 18 communes et provoque ainsi une multitude de conflits entre les populations des communes désormais situées de part et d'autre de la frontière. Ce moment offre à nouveau de voir fonctionner les jeux d'échelles entre représentants locaux des populations et de l'État et acteurs nationaux, jeux encore complexifiés par la création d'institutions *ad hoc* pour les questions frontalières, l'une administrative, l'autre diplomatique. L'ampleur du travail de l'État pour affirmer sa compétence sur l'ensemble de son territoire se révèle de façon particulièrement cruciale lorsqu'il doit être arrêté (pour l'Italie) ou établi (pour la France).

Au final, cette ethnographie historique de la frontière se situe au point de rencontre de travaux historiques, sociologiques, anthropologiques portant sur le nationalisme, les migrations et les rapports à l'État. Le faisceau de limites alignées sur la frontière (leur tracé, leur déplacement, leur matérialisation, leur administration quotidienne, les mobilités qu'elles autorisent ou contraignent, leurs usages officiels et autres...) constitue un terrain pour saisir la consistance locale de la souveraineté étatique.

NORDMAN Daniel, 1998, *Frontières de France : de l'espace au territoire*, Paris, Gallimard.

SAHLINS Peter, 1996 [1989], *Frontières et identités nationales : la France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVII^e siècle*, Paris, Belin.